



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSFORMATION  
ET DE LA FONCTION  
PUBLIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale de  
l'administration et de la  
fonction publique**

Paris, le 17 juillet 2020

Service du pilotage  
des politiques de ressources humaines  
Sous-direction des compétences  
et des parcours professionnels

Dossier suivi par  
**David CORBÉ-CHALON**  
Adjoint au chef de bureau  
Bureau du recrutement et des politiques  
d'égalité et de diversité  
Téléphone : 01 55 07 42 75  
Mél : david.corbe-chalon@finances.gouv.fr

Réf : 2REDIV/2020/

La ministre de la transformation  
et de la fonction publiques

à

Mesdames et Messieurs les ministres,

Monsieur le directeur général  
de la Caisse des dépôts et consignations

Monsieur le secrétaire général  
du Conseil d'Etat

Monsieur le secrétaire général  
de la Cour des comptes

Monsieur le directeur général  
de l'Office national des forêts

Monsieur le directeur général  
de l'Office de protection des réfugiés  
et apatrides

Directions en charge des ressources humaines

**Objet :** Renouvellement des membres des jurys des concours d'accès aux instituts régionaux d'administration pour la session d'automne 2020

Dans la perspective de l'organisation de la prochaine session des concours d'accès aux instituts régionaux d'administration (IRA), je souhaite comme à l'accoutumée faire appel à votre collaboration en vue de recenser les candidatures aux fonctions de membre des jurys des concours d'accès aux IRA.

Comme vous le savez, les cinq IRA constituent le pivot du dispositif interministériel et mutualisé de recrutement et de formation des attachés d'administration de l'État et assurent, sous le pilotage de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), l'organisation de ces concours.

La session d'automne 2020 a été ouverte en juin 2020 pour des épreuves écrites le 13 octobre 2020, des épreuves orales durant la première quinzaine de janvier 2021 et une entrée en IRA au 1<sup>er</sup> mars 2021.

Les jurys sont désignés pour l'accès à chacun des cinq instituts (Bastia, Lille, Lyon, Metz et Nantes), dans les locaux desquels se déroulent les épreuves orales ainsi que les différentes réunions des jurys.

La fonction de membre de jury est ouverte aux agents titulaires *a minima* du grade d'attaché d'administration ou équivalent dotés d'une expérience d'au moins 5 ans en catégorie A. Les candidatures seront recueillies sur la base d'un *curriculum vitae* et d'une lettre de motivation visée par le supérieur hiérarchique. Celle-ci devra être rédigée à l'attention du directeur de l'IRA faisant l'objet de la candidature.

En outre, cet appel à candidature est ouvert aux personnes extérieures à l'administration dotées d'une expérience dans des fonctions transversales de direction ou de ressources humaines d'un niveau au moins équivalent à celui précité.

Une bonne connaissance des compétences requises pour exercer les missions dévolues aux attachés d'administration ainsi que de leur positionnement professionnel est indispensable pour participer à ce processus de recrutement.

Les épreuves étant réformées depuis la session de printemps 2020, les candidats à ces fonctions sont dûment invités à prendre connaissance de l'[arrêté du 28 mars 2019](#) fixant les nouvelles modalités ainsi que de la [documentation pédagogique publiée sur le Portail de la fonction publique](#).

Il est rappelé qu'il incombe aux membres des jurys de participer activement à l'élaboration de propositions de sujet pour les épreuves écrites d'admissibilité. Il leur sera également demandé d'examiner attentivement les dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) et les fiches individuelles (concours externe) des candidats admissibles, qui leur seront communiqués avant l'épreuve d'entretien avec le jury.

Tous les membres de jurys suivront une journée de formation obligatoire, dont la date leur sera communiquée ultérieurement par l'institut.

Les candidatures doivent être présentées en ligne sur le site Démarches simplifiées, à l'adresse :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/candidature-jury-concours-ira>

Toutes les précisions associées à la démarche de candidature figurent dans le « guide de la démarche », en annexe à la présente note et en ligne à la même adresse.

La date limite de candidature est fixée au 11 septembre 2020. Les candidats seront contactés par la direction de l'IRA concerné, en vue d'un échange sur leurs motivations et l'examen de leur dossier, puis informés dès que possible de la suite réservée à leur démarche.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la plus large diffusion de cet appel à candidatures auprès des services d'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics relevant de votre autorité.

**La sous-directrice des compétences  
et des parcours professionnels,**

**Cécile LOMBARD**